

Inscription 2019/2020

- Tous les étudiants qui souhaitent s'inscrire en thèse doivent présenter leur projet devant le conseil restreint de l'école doctorale, qu'ils candidatent pour une allocation de thèse ou non.
- La région devrait nous accorder trois allocations sur sujet (déjà sélectionnées). Les auditions pour les allocations dites établissement Caen et Rouen (3) auront lieu le mercredi 4 Juillet au Havre à partir de 13h30, en salle des conseils.
- Les lauréats devront rapidement remplir leurs dossiers pour être inscrits et embauchés au 1^{ier} septembre (question de sécurité sociale).
- Une seconde session d'audition sera organisée à l'automne.
- Les dossiers seront rapidement disponibles, et devront remonter pour le mercredi 27 Juin.
- Le mémoire recherche doit être soutenu, et le diplôme en cours d'obtention.

Réinscription Année 2 et 3

- Vous pourrez vous réinscrire du 1^{ier} Juillet au 20 Juillet et du 20 Août au 30 Septembre.
- Nouveauté : Le Rapport d'activité annuel. Il remplace le portfolio. Il devra être adressé d'une part aux membres du comité individuel de suivi, et d'autre part au laboratoire, pour que le directeur de laboratoire et le directeur de thèse le signe. **Ce rapport sera transmis à la région pour les bénéficiaire d'une allocation régionale.**
- *De fait, Les écoles doctorale doivent avoir reçu avant la fin Juin 2018 votre rapport d'activité, ainsi que le rapport de votre Comité Individuel de Suivi (CIS) pour ne pas bloquer votre réinscription en 2^{ieme} et 3^{ieme} année.*

Réinscription Année 2 et 3

- **Si vous êtes en année 1 :** Vous devez mettre en place votre Comité Individuel de Suivi (11er Juin). Le comité est formé d'un membre proposé par le directeur de laboratoire, et d'un membre proposé par le doctorant et son directeur de thèse. Les membres du CIS ne doivent pas avoir de lien hiérarchique avec le doctorant, et ne pourront pas être rapporteur de la thèse.
- **Entre le 3 juin et 22 Juin.** Rencontre avec votre CIS pour faire le point sur l'année. Un rapport est rédigé pour le CIS, et transmis au laboratoire.
- **Pour le 22 Juin :** Les laboratoires doivent envoyer à l'école doctorale (par site) d'une part les rapports annuels d'activité, signés par les directeurs de thèse, les directeurs de labo, et d'autre part le rapport du CIS lui aussi signé.

Réinscription Année 4 et plus

- Vous pourrez vous réinscrire du 30 septembre au 30 Octobre 2019.
- **Toute** demande de réinscription dès l'année 4 entrent dans un statu **dérogatoire**, et doit être examinées par le conseil restreint de l'ED.
- Si vous soutenez avant la fin de l'année 2019, il n'est pas nécessaire de vous réinscrire. Mais planifiez votre soutenance dès le mois de septembre!
- Comme pour toutes les autres demandes de réinscriptions, vous devez préparer votre rapport annuel d'activité et rencontrer votre CIS.

Réinscription Année 4 et plus

- Entre le 3 juin et le 13 juillet : Vous devez rencontrer votre Comité Individuel de Suivi (en personne ou par visio conférence) pour faire le point sur l'année. Un rapport est rédigé pour le CIS, et transmis au laboratoire.
- Si vous êtes allocataire régional, attention, votre rapport doit être transmis à la région pour fin Juin!
- Pour la mi-septembre: Les laboratoires et le conseil restreint de l'école doctorale statuent sur les demandes d'inscription dérogatoire sur la base du rapport d'activité et du rapport du CIS.